



EXPRESSION LIBRE - LE ROURETAN N° 49 AVRIL 2021

Nous tenons à préciser que l'article que nous avons fait publier a été remis à la mairie le 6 décembre 2020 pour une publication prévue la dernière semaine de janvier 2021, en période de vœux.

Habituellement, notre article figure en bas de page sauf en de rares occasions, notamment quand M. le maire décide de répondre à notre article.

Nous tenons à apporter une précision quant à la législation, rappelée en août 2020 par Mme la sous préfète. *Réponse ministérielle n°40329 du 14 avril 2009 : "Le directeur de publication doit donc veiller à ce que la tribune politique dont les élus minoritaires doivent disposer se distingue nettement des articles que des membres du conseil municipal appartenant à la majorité pourraient éventuellement signer dans le cadre des responsabilités qu'ils exercent dans l'administration des affaires communales".*

Nous constatons que M. le maire ne veille pas à ce que les 2 articles soient différents puisqu'il répond à notre article !

M. le maire conteste les 6 millions annoncés pour le projet de crèche et logements séniors. Nous n'inventons rien, nous ne faisons que reprendre les chiffres annoncés en conseil municipal du 24 septembre 2020 : voir la délibération 2020/66 : Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage et de transfert de permis de construire avec la SEML Habitat 06 pour la réalisation d'un espace intergénérationnel composé d'une crèche, de logements séniors et de leurs abords. : *"La commune a défini les grandes lignes du programme, y a inclus les objectifs, les besoins, les contraintes et les exigences à satisfaire, et a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à la somme globale de 5 974 436 € HT (cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-six euros), valeur juin 2020, y compris la réalisation des 12 logements séniors, des stationnements dédiés, des aménagements extérieurs et abords selon la répartition prospective suivante :*

. Crèche municipale : 3 369 514,34 € HT

. 12 logements locatifs séniors : 2 604 921,78 € HT.

Vous avez compris que notre objectif est de vous informer, et surtout pas, comme l'écrit M. le maire de *manipuler* quiconque !

Dans cet article du Rouretan, nous avons juste voulu vous expliquer notre vote. Nous sommes très attachés à la transparence et respectons la charte de l'élu local qui précise notamment *"L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité."*